



Guide ressources de sensibilisation 2023

situations de handicap ou d'illettrisme

Pourquoi ce guide ?

#handicap

La région Nouvelle Aquitaine compte, dans le secteur privé, près de 40 000 travailleurs handicapés et, dans le public, près de 17 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Près de 47 000 demandeurs d'emploi sont en situation de handicap, soit 8,9 % (contre 8,2 % au niveau national) et 62 % sont en chômage de longue durée (contre 48 % tout public)¹.

La Région a adopté, pour la période 2018-2022, un programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées ([PRAFQPH](#)), qui repose sur un partenariat Région/Agéfiph, avec l'ambition partagée de développer des dispositifs d'inclusion et d'accessibilité des personnes en situation de handicap aux formations de droit commun.

Dans le cadre de sa mission d'information et professionnalisation des acteurs de l'orientation, la formation et l'emploi, Cap Métiers sensibilise et outille les professionnels, en collaboration avec le **CRFH**, le **CRIA** et la Région Nouvelle Aquitaine, afin que ces derniers puissent mieux répondre aux enjeux d'insertion des publics en situation de handicap ou d'illettrisme. Ce guide s'inscrit dans la volonté d'apporter un premier niveau d'acculturation sur ces sujets, d'informer les professionnels sur les relais possibles afin de mieux accompagner et intégrer les problématiques des publics qu'ils accueillent dans leurs structures ou en formation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

En complément :

Dossier d'actualités : [Socle de connaissances et de compétences et illettrisme](#)

Dossier thématique : [L'insertion professionnelle des personnes handicapées](#)

¹Source : Cap Métiers -observatoire emploi-formation des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine

#illettrisme

Sur le plan national, on estime que 10 % des demandeurs d'emploi et 6 % des personnes dans l'emploi sont en situation d'illettrisme.

La feuille de route 2020-2022 pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine s'articulait autour de 6 grandes orientations dont :

L'AXE 1 - Sensibiliser, informer et outiller les acteurs (intervenants du champ de l'insertion sociale et de l'éducation/employeurs) au contact des publics fragiles pour mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

L'AXE 2 - Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme.

L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES EN FORMATION

Qu'est-ce que le handicap ?

Définition

Posée par la loi du 11 février 2005

« CONSTITUE UN HANDICAP, (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne,

en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

[Vidéo : Qu'est ce que le handicap ?](#)

Les types de handicaps reconnus par la loi du 11 février 2005



Handicap
visuel



Handicap
auditif



Handicap
mental ou
déficience
intellectuelle



Maladie
invalidante



Handicap
moteur



Handicap
mental ou psychique

La situation de handicap ou le handicap situationnel

Une personne peut être en « situation de handicap » lorsqu'elle rencontre des obstacles à la réalisation de ses activités (se déplacer, communiquer, suivre une formation ou travailler).

En conséquence : La personne handicapée sera **plus ou moins** en situation de handicap en fonction des situations auxquelles elle sera confrontée dans son environnement.

- **D'où l'importance d'agir sur l'environnement physique et social de la personne pour prévenir de telles situations.**

[Vidéo : Formation et Handicap situationnel](#)

La loi 2005 : loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Elle renforce l'intégration professionnelle des personnes handicapées

- **par l'instauration d'un droit à la compensation,**
- **par le devoir d'accessibilité de la société.**

Depuis la « Loi Handicap » :

l'emploi des personnes en situation de handicap n'est plus appréhendé à partir de l'incapacité de la personne mais de ses ressources mobilisables.



Notions d'accessibilité et de compensation

L'accessibilité L'accès à tout pour tous

Un ensemble de moyens développés pour permettre un égal accès des personnes handicapées aux services. **Ces moyens peuvent être utilisés par tous**

La compensation Une réponse individuelle

Compenser = Neutraliser une situation de handicap par un moyen de compensation. **Permettre à la personne handicapée de réaliser ses activités**

Handicap et formation ?

Permettre à une personne en situation de handicap d'intégrer une formation professionnelle de **droit commun**, dans des conditions **adaptées à son handicap**.

Quelles obligations pour les organismes de formation ?

Art. D5211-2 et suivants du Code du travail :

Obligations faites aux organismes de formation de mettre en œuvre :

- Un accueil à **temps partiel** ou **discontinu**,
- une **durée adaptée** de la formation,
- des **méthodes pédagogiques** et **supports adaptés**,
- des **modalités adaptées de validation** de la formation professionnelle pour les personnes handicapées.

Les adaptations peuvent être **individuelles ou collectives**.

[Lien sur le décret](#)

Pourquoi privilégier le repérage des contraintes plutôt que du type de handicap ?

Pour de multiples raisons :

- Deux personnes qui ont un même handicap peuvent subir des contraintes différentes,
- une personne en situation de handicap rencontre des contraintes différentes selon la situation,
- une personne peut cumuler plusieurs handicaps,
- 80 % des personnes en situation de handicap ont un handicap invisible,
- toutes les personnes en situation de handicap ne souhaitent pas l'évoquer.

Questions à se poser pour identifier les contraintes d'une personne dans le contexte de la formation ?

	oui	non
La personne handicapée peut-elle faire ce qui est demandé dans la formation ? Peut-elle accéder à l'information ? Peut-elle la comprendre ? Peut-elle manipuler les outils, les supports pédagogiques ? Prendre des notes...		
Dans toutes les situations de formation qui sont prévues dans la formation ? Lors des sélections ? En centre de formation ? Dans les différentes salles de cours, en ateliers ? En entreprise ? Dans les différents lieux de stage ? Lors des évaluations et des examens ?		
Au rythme prévu et dans les temps demandés ?		
De là où la personne handicapée vient, peut-elle parvenir là où elle veut aller ? Peut-elle trouver et accéder à tous les lieux de formation (salles, ateliers, entreprise, centre d'examens, lieux de restauration, WC...)		

Si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions : vous avez identifié une contrainte.

La clé de la réussite : travailler en partenariat

Avec qui ?

- La personne en situation de handicap,
- le référent de la formation,
- le(s) professionnel(s) spécialisé(s) dans le(s) champ(s) du handicap,
- le référent handicap du centre de formation,
- le référent de parcours,
- l'employeur.

Où ?

- Dans le centre de formation afin de mieux appréhender les conditions de formation,
- en entreprise afin de mieux appréhender les conditions de travail.

Quand ?

Autant que possible en amont de la formation et dès que :

- Le centre de formation et le référent de parcours identifient ensemble, un risque d'écart entre les aptitudes de la personne et les exigences de la formation.
- Le centre de formation s'identifie en limite de compétences pour proposer des conditions de formation adaptées aux besoins de compensation du handicap.

Pour aller plus loin et nous suivre

Lien sur la loi handicap de de 2005 et autres informations

<https://handicap.gouv.fr>

Site du CRFH : <https://crfh-handicap.fr>

Notre page [FACEBOOK](#) et [LINKEDIN](#)

Sensibilisation au repérage de l'illettrisme

Centre Ressources Illettrisme Analphabétisme Nouvelle Aquitaine

porté par le CLAP Sud-Ouest

Ses missions :

- Mise à disposition de Ressources
- Appui technique et pédagogique (programme de professionnalisation des acteurs, conseil, actions diverses...)
- Animation territoriale entre les acteurs

3 sites principaux

Bordeaux / Niort / Limoges

1 site web

www.cri-aquitaine.org

18 espaces documentaires

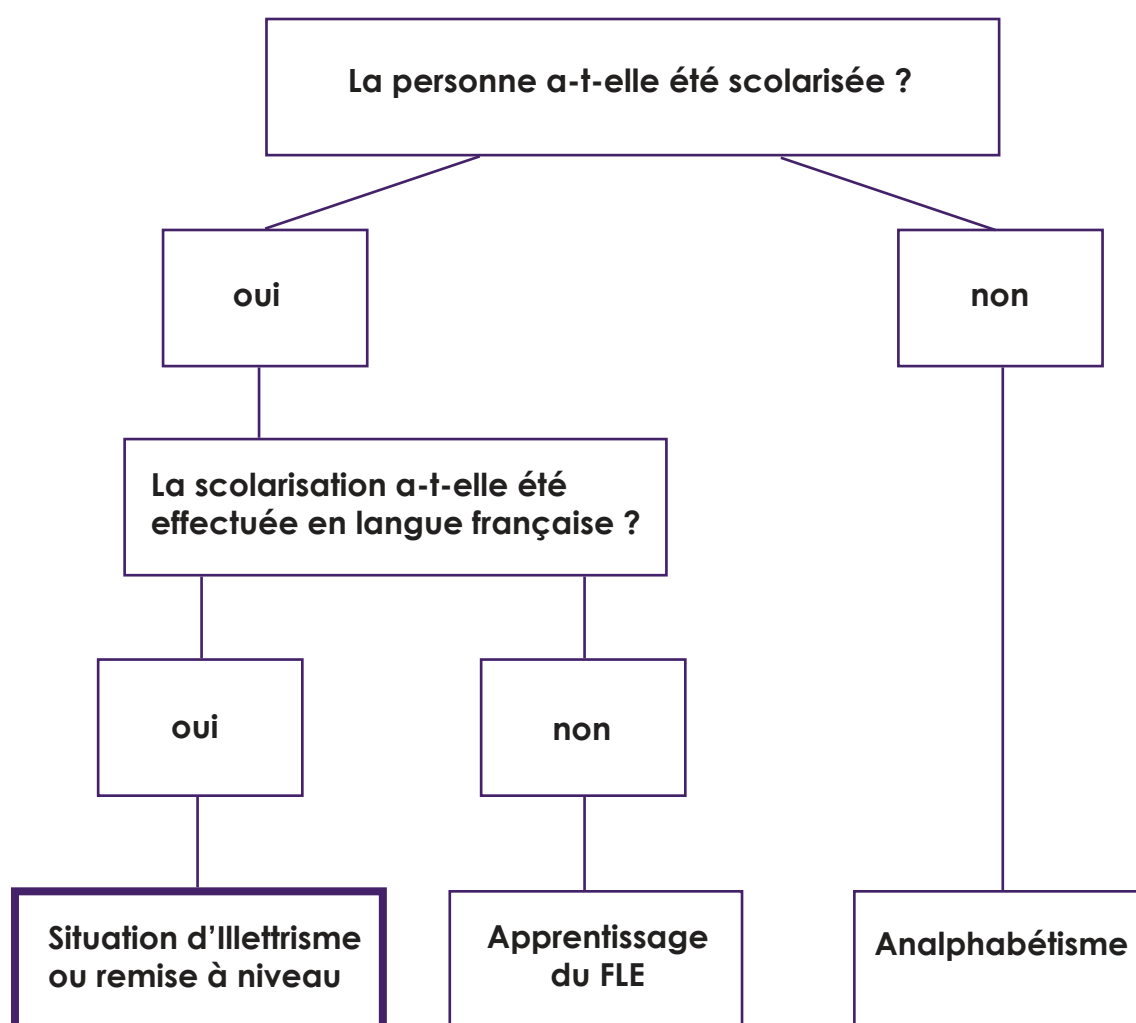
répartis en Nouvelle Aquitaine.

Et aussi l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)

www.anlci.org



De quoi parle t'on ?...



De quoi parle t'on ?...

- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme** :
 - ⊖ Entrer dans un premier apprentissage.
- Pour les personnes en situation d'**illettrisme** :
 - ⊖ Réapprendre, renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base.
- Pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, on parle de « **Français langue étrangère** » ou de « **Français langue d'intégration** » :
 - ⊖ Apprendre une autre langue.

Des situations bien différentes...

L'illettrisme : une définition, un cadre de référence

« **L'illettrisme** qualifie la situation de personnes de **plus de 16 ans** qui, bien qu'ayant été **scolarisées en France**, ne parviennent **pas à lire et comprendre** un texte portant sur des **situations de leur vie quotidienne**, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples... »

Définition ANLCI 2003

Cadre de référence de l'ANLCI :

Situation d'illettrisme	Degré 1 : Repères structurants Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante
--------------------------------	---

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées
Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

L'illectronisme en France

31.5 % des français éloignés du numérique (source : étude CREDOC mai 2023).



Quelques définitions

La littératie numérique : *concept venu du Canada*

- Capacité à **utiliser** des outils et des applications numériques
- Capacité à **comprendre** de façon critique le contenu et les outils des médias numériques
- Connaissance et expertise pour **créer** à l'aide de la technologie numérique

La Compétence numérique peut être définie comme **l'usage sûr et critique** des technologies de la société de l'information (UE, 2006). Elle devient une compétence de base
(*Cadre européen des Compétences Clés, Mars 2018*).

L'illectronisme qualifie la situation d'un adulte ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante
2018, ANLCI

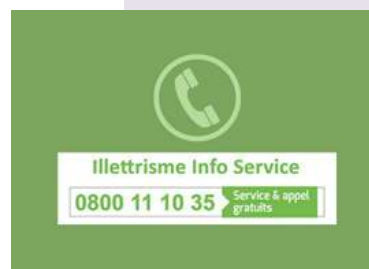
Pour aller plus loin...

Des conseils auprès de vos contacts locaux

- <https://www.cri-aquitaine.org/le-cri/>

Un programme de professionnalisation
Modules gratuits sur inscription en ligne:

- <https://www.cri-aquitaine.org/formations/>



Siège social

Centre régional Vincent Merle
102 avenue de Canéjan
33600 Pessac

Site La Rochelle

88 rue de Bel-Air
17000 La Rochelle

Site Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges

Site Poitiers

Tour Toumaï
60 bd du Grand Cerf
86000 Poitiers

cap-metiers.pro
cap-metiers.fr

Suivez-nous ! @capmetiers

